

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140458-DE-1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/18**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Convention annuelle entre la ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la vie associative et de l'enfance. Adoption. Autorisation

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différentes politiques et dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, conduit, coordonne et soutient de nombreuses actions socio-éducatives en direction des enfants bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des interventions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais sur tous les temps de vie.

Les actions soutenues par la Ville qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- Adapter ces activités aux besoins des enfants et de leurs familles.

Pour l'année 2025, le montant prévisionnel de l'ensemble de ces actions s'élève à **20 011 235 euros**.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 - chapitre 65 - article 65748 - fonction 020 Conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux du 17/12/2024 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2025 tel que précisé dans le tableau ci-après.

La Ville maintient et renforce son accompagnement à destination des acteurs Enfance – Jeunesse organisant notamment des accueils et activités de loisirs. En effet, par rapport au budget primitif 2024, l'ensemble des subventions de la Ville représente une augmentation de **1 217 578 euros**, soit **6,5 %**.

Ces montants par action se répartissent ainsi :

	Montant total des subventions Ville par action (en euros)	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial CAF (en euros)	A titre indicatif cumul subventions Ville et bonus territorial CAF (en euros)
Fonctionnement Général des Associations	5 708 476	0	5 708 476
Centres d'Accueil de Loisirs	12 634 499	1 936 140	14 570 639
Accueils Péri Scolaires	932 811	1 034 410	1 967 221

PAM (Pause du Midi) 3-5 ans	242 799	128 223	371 022
PAM (Pause du Midi) 6-11 ans	252 253	246 234	498 487
Pôles Spécifiques	240 397	5 288	245 685

Vous trouverez en annexe les détails des affectations par association ainsi que les montants prévisionnels au titre du bonus territorial de la CAF.

Cette hausse du BP 2025 s'explique par le financement :

- de nouvelles places d'accueil de loisirs, déjà ouvertes pour certaines depuis la rentrée de septembre 2024 : + 366 places les mercredis, près de 164 places par période de vacances et 298 places les soirs après l'école par rapport au BP 2024,
- des places à développer pour la deuxième rentrée scolaire 2025 de l'école Elsa Triolet,
- des places d'accueil du nouveau groupe scolaire Armagnac en septembre 2025.

Ces dernières places à développer à partir de septembre 2025 sont prévues au titre des « subventions à affecter ».

En outre, au regard de l'évolution des besoins d'accueil croissant des enfants à besoins spécifiques, le budget dédié sur cette thématique est en progression de +6 % (+15 000 euros).

Pour le budget de fonctionnement général des associations, une augmentation de **95 000 euros**, soit **+ 4,9%** est proposée. En effet, une réévaluation de cette enveloppe (subventions de fonctionnement des 8 Maisons de Quartiers et de l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille - APEEF) est nécessaire compte tenu de la situation financière particulière de certaines structures et de l'ouverture de la nouvelle structure d'animation Elsa Triolet (Brazza) sur le dernier trimestre 2024, dont la gestion a été confiée à l'Union Sportive les Chartrons. Ce nouvel équipement nécessitera d'allouer à cette association une subvention de fonctionnement dédiée. En outre, pour certaines de ces structures, une réévaluation de la subvention de fonctionnement 2025 et/ou l'attribution de subventions exceptionnelles pourront être proposées en cours d'année.

Au titre de l'exercice 2025, il est donc nécessaire de conclure des conventions de partenariat. Dans ces conventions, la ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2025 sur la base des montants arrêtés lors du Compte administratif 2023.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la répartition des subventions allouées aux associations partenaires de la Ville ;
- Signer les conventions afférentes avec chaque association subventionnée ;
- Faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

ANNEXE

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2023	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	10 440,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	260,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	88 153,50
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	3 870,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	5 281,45
ASTROLABE	12 741,64
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	300 002,95
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	29 483,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	848 044,68
FOYER FRATERNEL	9 487,32
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	118 707,15
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	2 638,65
INTERLUDE	93 666,80
LE TAUZIN	131 827,78
LES COQS ROUGES	141 116,25
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	476 728,02
O SOL DE PORTUGAL	3 398,00
O'PTIMOMES LOISIRS	2 000,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	234 660,44
STADE BORDELAIS	594 280,97
UNION SAINT JEAN (USJ)	121 320,87
UNION SAINT-BRUNO	776 682,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	330 188,35

ANNEXE DES MONTANTS PAR ASSOCIATION ET PAR ACTIVITE

Programme Structures d'animation et de proximité Fonctionnement général des associations 2025			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	269 800,00		269 800,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	113 741,00		113 741,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 686 080,00		3 686 080,00
LE TAUZIN	162 549,00		162 549,00
LES COQS ROUGES	100 000,00		100 000,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	373 507,00		373 507,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 000,00		114 000,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	180 000,00		180 000,00
UNION SAINT-BRUNO	244 104,00		244 104,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	382 300,00		382 300,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	82 395,00		82 395,00
Total	5 708 476,00	0,00	5 708 476,00

Accueils Périscolaires 2025					
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	34 110,00		34 110,00	23 621,00	57 731,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	139 330,00		139 330,00	73 839,00	213 169,00
ASTROLABE	4 574,00		4 574,00	5 594,00	10 168,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	68 435,00		68 435,00	80 629,00	149 064,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	516,00		516,00	10 933,00	11 449,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	295 821,00		295 821,00	278 483,00	574 304,00
FOYER FRATERNEL	12 957,00		12 957,00	14 911,00	27 868,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	8 493,00		8 493,00	4 518,00	13 011,00
LE TAUZIN	26 427,00		26 427,00	41 038,00	67 465,00
LES COQS ROUGES	4 258,00		4 258,00	30 937,00	35 195,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	17 397,00		17 397,00	40 976,00	58 373,00
O SOL DE PORTUGAL	12 342,00	7 405,00	4 937,00	9 799,00	22 141,00
O'PTIMOMES LOISIRS	25 499,00		25 499,00	60 139,00	85 638,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	49 195,00		49 195,00	72 239,00	121 434,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	57 098,00		57 098,00	101 321,00	158 419,00
UNION SAINT-BRUNO	57 717,00		57 717,00	93 162,00	150 879,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	51 282,00		51 282,00	92 271,00	143 553,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	27 360,00		27 360,00		27 360,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	40 000,00		40 000,00		40 000,00
Total	932 811,00	7 405,00	925 406,00	1 034 410,00	1 967 221,00

Programme Accueils éducatifs et de Loisirs Centres de Loisirs 2025					
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	200 574,00	120 344,00	80 230,00	112 866,00	313 440,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	1 474 819,00	884 891,00	589 928,00	144 968,00	1 619 787,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	29 281,00	17 569,00	11 712,00	16 723,00	46 004,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	44 813,00	22 407,00	22 406,00	10 736,00	55 549,00
ASTROLABE	91 665,00	54 999,00	36 666,00	13 120,00	104 785,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	550 488,00	330 293,00	220 195,00	105 427,00	655 915,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	290 063,00	174 038,00	116 025,00	41 455,00	331 518,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 714 521,00	2 228 713,00	1 485 808,00	491 468,00	4 205 989,00
FOYER FRATERNEL	286 112,00	171 667,00	114 445,00	33 748,00	319 860,00

GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	21 461,00	12 877,00	8 584,00	9 589,00	31 050,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	243 830,00	146 298,00	97 532,00	38 952,00	282 782,00
LE TAUZIN	305 653,00	183 392,00	122 261,00	63 461,00	369 114,00
LES COQS ROUGES	150 743,00	90 446,00	60 297,00	41 575,00	192 318,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	399 635,00	199 818,00	199 817,00	149 357,00	548 992,00
OPTIMOMES LOISIRS	762 117,00	381 059,00	381 058,00	101 842,00	863 959,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	790 100,00	474 060,00	316 040,00	115 845,00	905 945,00
STADE BORDELAIS	94 110,00	56 466,00	37 644,00	13 120,00	107 230,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	816 260,00	458 130,00	358 130,00	112 189,00	928 449,00
UNION SAINT-BRUNO	799 556,00	479 734,00	319 822,00	167 356,00	966 912,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	986 091,00	591 655,00	394 436,00	152 343,00	1 138 434,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	387 607,00		387 607,00		387 607,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	195 000,00		195 000,00		195 000,00
Total	12 634 499,00	7 078 856,00	5 555 643,00	1 936 140,00	14 570 639,00

Pôles Spécifiques 2025					
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00		2 500,00	0,00	2 500,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	1 800,00		1 800,00	0,00	1 800,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - BORDEAUX V MONTAIGNE	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	24 180,00		24 180,00	0,00	24 180,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	10 712,00		10 712,00	5 288,00	16 000,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	50 594,00		50 594,00	0,00	50 594,00
FOYER FRATERNEL	11 230,00		11 230,00	0,00	11 230,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	5 723,00		5 723,00	0,00	5 723,00
INTERLUDE	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	4 375,00		4 375,00	0,00	4 375,00
OPTIMOMES LOISIRS	7 949,00		7 949,00	0,00	7 949,00
STADE BORDELAIS	1 996,00		1 996,00	0,00	1 996,00
UNION SAINT-BRUNO	29 346,00		29 346,00	0,00	29 346,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	50 992,00		50 992,00	0,00	50 992,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	23 000,00		23 000,00		23 000,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	5 000,00		5 000,00		5 000,00
Total	240 397,00	0,00	240 397,00	5 288,00	245 685,00

PAM 3-5 ans 2025					
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	11 207,00		11 207,00	5 879,00	17 086,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	37 864,00		37 864,00	16 226,00	54 090,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	18 023,00		18 023,00	5 865,00	23 888,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	6 310,00		6 310,00	1 510,00	7 820,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	27 780,00		27 780,00	31 410,00	59 190,00
FOYER FRATERNEL	3 886,00		3 886,00	2 329,00	6 215,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	2 600,00		2 600,00	2 662,00	5 262,00
LE TAUZIN	4 059,00		4 059,00	2 398,00	6 457,00
LES COQS ROUGES	6 998,00		6 998,00	3 584,00	10 582,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	12 620,00		12 620,00	8 999,00	21 619,00
OPTIMOMES LOISIRS	29 558,00		29 558,00	6 518,00	36 076,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	19 168,00		19 168,00	9 013,00	28 181,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	8 468,00		8 468,00	10 026,00	18 494,00
UNION SAINT-BRUNO	18 569,00		18 569,00	11 074,00	29 643,00

UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	21 657,00		21 657,00	10 730,00	32 387,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	4 032,00		4 032,00		4 032,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00		10 000,00
Total	242 799,00	0,00	242 799,00	128 223,00	371 022,00

PAM 6-11 ans 2025					
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	8 933,00		8 933,00	12 928,00	21 861,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	12 179,00		12 179,00	6 780,00	18 959,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	16 674,00		16 674,00	13 116,00	29 790,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	37 409,00		37 409,00	115 352,00	152 761,00
LE TAUZIN	6 880,00		6 880,00	7 771,00	14 651,00
LES COQS ROUGES	4 623,00		4 623,00	2 257,00	6 880,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	9 993,00		9 993,00	11 845,00	21 838,00
O SOL DE PORTUGAL	7 613,00		7 613,00	2 164,00	9 777,00
OPTIMOMES LOISIRS	16 151,00		16 151,00	8 108,00	24 259,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	26 986,00		26 986,00	11 038,00	38 024,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	7 016,00		7 016,00	13 094,00	20 110,00
UNION SAINT-BRUNO	14 421,00		14 421,00	16 828,00	31 249,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	26 343,00		26 343,00	24 953,00	51 296,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	47 032,00		47 032,00		47 032,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00		10 000,00
Total	252 253,00	0,00	252 253,00	246 234,00	498 487,00